Sud Ouest : Écotaxe poids lourds : bientôt un second round en région ?

17 MARS 2021



- « Quand un camion roule, c'est pour répondre à un besoin. Le transport routier est plus rapide, plus agile et plus adaptable que le ferroviaire et on n'y changera rien en le taxant », réagit Caroline Augé, Secrétaire générale de l'OTRE des Pays de l'Adour.
- « Qu'on dise la vérité : ce n'est pas une mesure pour faciliter le report modal vers le train, c'est une taxe pour remplir les caisses. »

LA RÉGION 9 Mardi 16 mars 2021 SUD OUEST

Écotaxe poids lourds : bientôt un second round en région

Le projet de loi sur le climat actuellement discuté en commission à l'Assemblée nationale pourrait permettre la mise en place d'une écotaxe poids lourds à l'échelon régional. L'opposition des transporteurs routiers est frontale

nterrée après la révolte des bonnets rouges bre-tons, en 2013-2014, l'Idée d'une taxation du transport d'une taxation du transport routler a la peau dure. Peut-ètre pour des raisons objec-tives : la nècessité d'une concurrence équitable entre les différents moyens de transport. « Les entreprises qui utilisent le rail paient un « sillon » au gestionnaire du réseau, un droit de passage. Le financement de la route doit obéir au même principe que le financement du rail », pose Benoît Simian, le député girondin (Libertés et Terri-

pose Benoît Simian, le député girondin (Libertés et Territoires) qui plaide pour une version régionalisée de l'écutaxe poids lourds depuis le début du quinquennat. Ses anciens camarades du groupe LREMy sont sensibles. Dimanche, la commission spéciale de l'Assemblée nationale qui toilette le projet de loi « Climat et résilience » a donné son avai à la mise en place d'une « contribution poids lourds » en région. L'article législatif autoriserait le ticle législatif autoriserait le gouvernement à prendre une gouvernement à prendre une ordonnance pour permettre aux conseils réglonaux de taxer, dans leurs limites territoriales, le trafic poids lourds qui emprunte la voirie nationale. Cect afin de favoriser le report du fret vers des moyens de transport plus écologiques, comme le ferroviaire et le fluvial.

L'axe nord-sud très chargé

La Nouvelle-Aquitaine serait directement concernée. Elle compte plusieurs tronçons compte piusieurs tronçons très chargés, à commencer par la rocade de Bordeaux et l'A63 au sud de l'aggloméra-tion, Jusqu'à la concession autoroutière d'Atlandes. On



eux portiques avaient été installés pour les besoins de l'écotaxe sur la RN 134 entre le col mport et Pau (ici à Borce), en Be

dénombre près de 20 000 polds lourds en moyenne Journallère en quelques points de la rocade de Bordeaux (chiffres 2019) mème si, contrairement aux idées reçues, ils ne représentent qu'une part modique du trafic. En revanche, ils pèsent plus de 43 % de la circulation à Barbezleux (Charente) sur la RN 10 au nord de Bordeaux. On les trouve également en la RN 10 au nord de Bordeaux.
On les trouve également en
nombre entre Mauzé-le-Mignon et La Rochelle sur la
RN 11, entre Angoulème et
ROyan sur la RN 141/RN 150 et,
au sud, sur la RN 134 entre le
col du Somport et Pau.
Pour l'heure, rien ne dit
que la Nouvelle-Aquitaine se
porterait volontaire pour une
telle expérimentation. Elle en

avaltse le principe mais seuleavaisse principe mais seue-ment pour les camions en transit International, de la péninsule ibérique vers le nord de l'Europe. « Ma ba-taille, c'est de mettre sur les rails les camions qui cir-

« Le financement de la route doit obéir au même principe que le financement du rail »

culent sur l'axe nord-sud, et donc de trouver des res-sources financières pour ce faire. L'ancienne RN 10 corres-pond aux secteurs les plus pollués de la région, ce n'est

pas un hasard. Mais il n'est pas question de pénaliser l'entreprise locale qui s'ac-quitte déjà de la taxe à l'es-sieu », précise Alain Rousset, le président (PS) de la région.

Droît européen Celul-cl considère que les obstacles ne vont pas être le-vés d'un claquement de doigts. En l'état actuel du droît européen, on ne peut pas frapper d'une mesure lis-cale les eauls routiers étran. cale les seuls routiers étran-gers. L'Europe consentirait à une taxation du trafic, mais sur une base kilométrique, relève Alain Rousset. Un mé-canisme peu adapté au pro-blème de la traversée de la vallée d'Aspe par la RN B4 et ses poids lourds qui défilent cale les seuls routiers étranau rythme de 400 par jour en-

au rythme de 400 par jour en-viron (moyenne 2019). Le président de la Nouvelle-Aquitaine se méfie par ailleurs d'une telle disposi-tion qui glisserait le réseau routier national dans la be-sore des régions sans leur sace des régions, sans leur transférer les moyens nécessaires à son coûteux entre tien. « Nous devons détà nous substituer à l'État sur la régé-nération des lignes ferro-viaires régionales », souligne-

« Des cibles faciles »
Du côté des professionnels
du transport routier, le refus
est catégorique. « Qu'on dise
la vérité : ce n'est pas une mesure pour faciliter le report
modal vers le train, c'est une
taxe pour remplir les calsses.
Quand un camion roule, c'est
pour répondre à un besoin.
Le transport routier est plus
rapide, plus agile et plus
adaptable que le ferroviaire
et on ny changera rien en le
taxant », réagit Caroline Augé,
la secrétaire générale et délèguée régionale de l'otre (organisation des transports
routiers européens), blen limroutiers européens), bien im-plantée chez les PME.

plantée chez les PMÉ.
Délégué régional de la FNTR
(Fédération nationale des
transports routiers) Aquitaine, Olivier Hiceb est sur
une ligne semblable. « Nous
sommes des cibles faciles
parce qu'on nous voit sur les
routes. Mais toutes les entreprises de transport comprennent la nécessité d'une
transition écologique. On
roule déjà au bloGNV dans la
région », appule-t-IL. Et les roule déjà au bioGNV dans la région », appuiet-11. Et les transporteurs routiers de rappeler qu'on était blen content de les savoir au travail pendant les deux épisodes de confinement. « On oublie très vite les héros d'hier », ironise Olivier Hiceb.

Lire l'article